

Miscellanea : Le Quinquina aux Indes Néerlandaises : la restriction de la production d'écorce

Autor(en): **Bernard, C.-J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Acta Tropica**

Band (Jahr): **1 (1944)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-309818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Miscellanea.

Le Quinquina aux Indes Néerlandaises.

(La restriction de la production d'écorce.)

Par CH.-J. BERNARD,
ancien Directeur de l'Agriculture aux Indes Néerlandaises.

La culture du Quinquina est une des plus intéressantes des Indes Néerlandaises. On sait que la plante est originaire de l'Amérique du Sud ; on la connaît depuis le XVII^e siècle, mais c'est seulement au milieu du XIX^e siècle qu'on essaya de l'acclimatiser dans les Indes Britanniques et dans les Indes Néerlandaises. Je n'insiste pas sur les passionnantes aventures des pionniers de cette nouvelle culture ; c'est seulement un côté de la question que je veux étudier ici.

Il existe plusieurs espèces de *Cinchona* ; je n'en citerai que deux : *C. succirubra* et *C. ledgeriana* qui ont pour les Indes Néerlandaises une importance plus particulières. Les propriétés de l'écorce avaient été signalées depuis longtemps aux explorateurs européens, mais on ne savait guère à quoi les attribuer et c'est un peu par hasard qu'on en fit la découverte ; le *Cinchona* fut introduit à Ceylan, dans le Sud des Indes Britanniques et à Java où la nature du sol et le climat se montrèrent très favorables à cette culture ; celle-ci fut d'abord très profitable, mais peu à peu elle périclita ; je ne dirai pas toutes les étapes par lesquelles a passé le quinquina ; quoiqu'il en soit, le prix du produit brut (l'écorce) ayant fortement baissé, la culture étant devenue moins rentable, les planteurs de Ceylan commencèrent à convertir leurs plantations de quinquina en plantations de thé qui leur laissaient davantage de bénéfice. Les planteurs de Java, au contraire, continuèrent à s'intéresser au quinquina ; le sol et le climat de la partie occidentale de l'île se montrant très favorables, de nombreuses plantations s'installèrent ; beaucoup étaient plantées en partie de thé, en partie de quinquina, les deux espèces s'accommodant également bien des conditions rencontrées dans cette région ; d'autres plantations se consacrèrent exclusivement au quinquina et, d'autre part, le Gouvernement prévoyant une baisse des prix et craignant une crise qui ferait disparaître la plus grande partie des plantations, décida de créer une grande plantation qui soustrairait la production de l'écorce à de tels aléas et garantirait à la population des Indes Néerlandaises la livraison d'un remède indispensable. Une importante fabrique de quinine se fonda à Bandoeng, qui traitait une partie des écorces produites par les plantations, le reste étant pulvérisé et expédié en sacs dans les fabriques de quinine d'Europe. Le marché le plus important pour l'écorce de quinquina se trouvait à Amsterdam.

Je ne m'occupe pas des diverses formes sous lesquelles l'écorce était mise sur le marché : écorces pharmaceutiques, etc., qui n'intéressent pas le point spécial que je me propose d'étudier.

Il se trouva donc que Java, qui avait conservé et développé la culture, avait acquis pratiquement le monopole de la production d'écorce de quinquina (environ 95 % de la production mondiale). Ceylan et le Sud des Indes Britanniques n'en fournissaient plus guère que les quantités nécessaires à l'Angleterre et à ses colonies. Les prix du produit étaient satisfaisants, la culture était florissante.

Mais peu à peu, la technique des plantations fit de grands progrès : par sélection, on obtint des types dont le pourcentage en quinine dans l'écorce était fort élevé. Ces espèces étaient, il est vrai, peu résistantes, mais quand on les greffait sur des « supports » de moindre pourcentage, mais de grande résistance, cela donnait des arbres vigoureux et riches en quinine. La greffe ne présentait pas de grandes difficultés et des ouvriers habiles obtenaient des réussites de 90 à 95 %. On arriva aussi à obtenir, à partir de semis, des plantes saines et riches en quinine.

Tandis que les types de *C. succirubra* n'avaient que 2 % de quinine, que les premiers *C. ledgeriana* de qualité inférieure en avaient 5 à 6 %, on obtint finalement des types sélectionnés allant jusqu'à 12 et même 15 % de quinine dans l'écorce.

Devant ces résultats, la culture s'étendit encore : de nouvelles plantations se créèrent à Java ; on trouva à Sumatra des terrains propres à cette culture et de grandes plantations s'y établirent, qui profitaient de tous les progrès de la technique agricole et qui étaient plantées de types à fort rendement. On conçoit sans peine les énormes quantités d'écorce riche en quinine qui furent obtenues et lancées sur le marché ; il y eut bien vite surproduction.

D'autant plus que la culture du quinquina ne présente pas de grandes difficultés ; au début il faut, il est vrai, donner des soins attentifs aux jeunes plantes, aux graines, aux semis sur pépinières et à la sélection, puis au greffage ; mais la suite est fort simple : les arbres de quinquina sont plantés assez serrés et, dès la troisième année, on peut déjà commencer à éclaircir la plantation et à récolter l'écorce des jeunes arbres éliminés ; on enlève les individus malades ou peu vigoureux, ceux à faible rendement (au laboratoire on analyse régulièrement les échantillons d'écorce) ; chaque année on répète l'opération, on applique ainsi une nouvelle sélection et on finit par ne conserver que les arbres les plus sains et les plus riches en alcaloïde.

On se rend compte que, devant l'énorme surproduction résultant du traitement scientifique des plantations, la crise ne tarda pas à survenir : la consommation n'est pas illimitée, les fabriques de quinine étaient envahies, elles possédaient des stocks énormes d'écorce, les plantations n'expédiaient qu'une partie de leur production et conservaient en magasin des quantités considérables, en sacs, d'écorce pulvérisée. Les planteurs accusaient des fabricants de les exploiter, de ne pas payer à sa valeur la matière première ; les fabricants répliquaient qu'ils avaient de telles réserves, qu'ils ne pouvaient plus rien acheter. La situation s'envenima. Un mouvement prit naissance qui voulait rendre les plantations indépendantes des fabriques ; un procédé d'extraction de la quinine fut trouvé, procédé assez simple, qu'on aurait pu appliquer dans les centres de production. Les grandes plantations et des groupes de petites entreprises auraient alors eu leurs propres fabriques qui auraient expédié en Europe non plus de l'écorce, mais de la quinine (brute ou raffinée). Cela non seulement aurait rendu les plantations indépendantes des fabricants, cela aurait en outre évité les frais élevés de transport de l'écorce, matière première ne contenant qu'un faible pourcentage de substance utile.

On en était là en 1910 environ. La crise semblait insoluble. Le prix du produit baissait dans de telles proportions que la culture n'était plus rentable. Plusieurs plantations avaient converti leurs jardins de quinquina en jardins de thé, d'autres étaient sur le point de le faire. La culture, jadis florissante, était en déclin marqué ; il allait se passer ce qui s'était passé à Ceylan, la production d'écorce allait diminuer rapidement, la situation empirerait et il ne resterait bientôt plus que quelques plantations mixtes (thé et quinquina) qui ne garderaient cette dernière culture que comme curiosité

ou tradition, et la grande plantation du Gouvernement qui devait assurer à la population des Indes Néerlandaises la quinine nécessaire et qui aurait bientôt le quasi-monopole de la production. Sans doute, cela aurait été une bonne affaire pour cette plantation qui, si on avait laissé aller la crise jusqu'à son extrême limite, aurait eu en main toute le marché et, livrant une grande quantité d'écorce, aurait pu en fixer le prix en dehors de toute concurrence. On a beaucoup critiqué le Gouvernement des Indes Néerlandaises dans toute cette affaire de la quinine ; les reproches sont injustes, car le Gouvernement a refusé les avantages substantiels qui seraient résultés pour lui de la disparition de la plus grande partie des plantations et c'est lui, au contraire, qui a pris en mains les mesures propres à assainir la situation et à arriver à un compromis entre fabricants et producteurs. Tout d'abord, il a montré l'inanité, l'impossibilité de réalisation du projet qui se proposait la préparation de la quinine sur place par les plantations. Toutes sortes de raisons pratiques rendaient cette méthode inapplicable. On y renonça d'un commun accord, mais seulement quand on eut trouvé un terrain d'entente. Ce fut ce qu'on a appelé le « Contrat du Quinquina », qui fut signé en 1913 par le syndicat des fabricants et le syndicat des planteurs réunis. Ce contrat a été amélioré depuis et j'ai eu l'honneur de participer à sa révision qui fut adoptée vers 1930, lorsque j'étais Directeur du Département de l'Agriculture. J'ai eu l'occasion d'exposer cette question et d'appuyer la manière de voir du Gouvernement des Indes Néerlandaises lors du Congrès des Industries agricoles à Bruxelles en 1935.

Le principe de cet accord est que producteurs et fabricants doivent s'engager à se soumettre aux clauses du contrat et que les membres du syndicat de planteurs ne doivent livrer leur écorce qu'aux membres du syndicat des fabricants. (Nous verrons que ni d'un côté ni de l'autre l'unanimité ne fut réalisée. Malgré cela le contrat put être signé et appliqué.) Les quantités d'écorce à livrer et le prix du produit seraient fixés selon les besoins du marché d'entente entre planteurs et fabricants par le « Kina-Bureau », fixé à Amsterdam et qui représente les deux parties.

Il y eut donc limitation ou restriction de la production (ou plutôt évitement de la surproduction) et fixation d'un prix minimum.

A-t-on assez attaqué les planteurs des Indes Néerlandaises et le Gouvernement à cause de ce contrat ! On a dit : « Les Hollandais ne désirent pas autre chose que de garder leur monopole ; ils veulent s'enrichir aux dépens des malades en limitant la production d'un remède indispensable à l'humanité souffrante et en maintenant son prix à un niveau élevé. » Tout le monde s'en est occupé : dans des Congrès, on a soulevé la question ; une section de la Société des Nations a longuement étudié le problème et refusait son approbation aux mesures prises ; pour punir les Hollandais, on favorisait la préparation des produits artificiels susceptibles de remplacer la quinine.

Reproches injustes ! arguments souvent iniques et tendancieux ! incompréhension totale et parti-pris de ceux qui souvent refusaient de se renseigner exactement¹.

¹ Le problème de la quinine avait encore bien d'autres « à côté » compliqués et intéressants. Certainement, il y avait à Java des fanatiques qui désiraient garder absolument le monopole de la production et qui auraient même voulu que la création de nouvelles plantations à Sumatra fût interdite par le Gouvernement. Une campagne — qui aboutit d'ailleurs — fut entreprise pour que l'exportation de graines sélectionnées ne soit plus autorisée ; je me sou-

La vérité est que la production a été limitée et les prix fixés par les fabricants et les producteurs présentés par le Kina-Bureau non pas pour maintenir à un niveau artificiellement élevé le prix de la quinine et s'enrichir aux dépens des malades, mais pour arriver à un accord garantissant la rentabilité normale des plantations et des fabriques, assurant un gain convenable aux intéressés et non pas — comme certains l'insinuaient — des bénéfices astronomiques, inadmissibles puisqu'il s'agit en effet d'une substance nécessaire à un nombre immense de malades.

Si on n'était pas arrivé à cet accord, que se serait-il passé ? L'une après l'autre les plantations se seraient fermées, sauf quelques-unes qui auraient pu alors produire ce qu'elles auraient voulu, aux prix qu'elles-mêmes auraient fixés. Et c'est là qu'il aurait pu y avoir abus. Qu'on se représente les gains énormes que la plantation du Gouvernement aurait pu réaliser si elle avait subsisté seule et avait eu le monopole de la production !

Mais ni le Gouvernement ni les planteurs des Indes Néerlandaises n'ont voulu s'enrichir indûment. Ils ont voulu instituer un marché sain, assurant aux malades le remède dont ils ont besoin, à un prix raisonnable et assurant aux producteurs et aux fabricants les gains normaux qu'ils peuvent attendre de leur travail.

Du reste, le Gouvernement a fait insérer dans le contrat une clause qui précise bien quelles sont ses intentions : elle dit que si un pays ou une région ont besoin de quinine pour un traitement en masse de la malaria et que les finances de ce pays ne lui permettent pas de se procurer sur le marché les quantités considérables qui lui seraient nécessaires, le Kina-Bureau doit lui livrer de la quinine au prix coûtant. Le Gouvernement se réservait le droit de se retirer de la convention si cette clause n'était pas loyalement appliquée. A plusieurs reprises on a, dans ces conditions, livré de la quinine à divers pays.

Naturellement, on a dit que le Kina-Bureau avait beau jeu de faire des promesses séduisantes, puisqu'il pouvait fixer comme il l'entendait le soi-disant prix de revient. Encore un reproche injuste ; le contrôle que le Gouvernement exerce sur toute cette affaire donne toute garantie que le contrat est appliqué sincèrement.

Au début, il s'est naturellement présenté quelques difficultés. On admettait que, pour un règlement effectif de la situation, il serait nécessaire que toutes les fabriques et toutes les plantations sans aucune exception, se ral-

viens qu'au cours de cette campagne, une caricature fut publiée dans un journal, qui représentait certain Directeur de l'Agriculture dans une petite boutique d'épicier, vendant des paquets de graines de quinquina à des étrangers qui ressemblaient vaguement au Gouverneur Général de l'Indochine et au Prince Léopold de Belgique. C'était de l'enfantillage : bien des années auparavant, et alors qu'il n'était encore nullement question de surproduction, on avait fourni une petite quantité de graines de quinquina au regretté Dr Yersin qui désirait faire en Indochine une plantation de quinquina (qui du reste n'a pas très bien réussi) ; on remit aussi au Prince Léopold de Belgique quelques grammes de graines destinées au Congo, mais il n'y avait guère de danger pour les Indes Néerlandaises, les conditions de main d'œuvre, de sol et de climat n'étant au Congo pas favorables à la culture du quinquina. C'est d'ailleurs une fausse politique de vouloir ainsi prendre des mesures qui sont injustes et pratiquement inapplicables ; si les divers pays avaient mis opposition à l'exportation des graines de thé, d'hévéa, de quinquina, etc., on se demande comment Java aurait pu entreprendre ces cultures.

lient à la convention. Or une ou deux fabriques désiraient se tenir à l'écart et quelques plantations (en relation avec ces fabriques) refusèrent de signer le contrat et de restreindre leur production. Il y avait, outre les plantations européennes, de petites plantations appartenant aux indigènes et qu'on ne pouvait assimiler aux plantations signataires du contrat. Certaines fabriques, et notamment des fabriques japonaises, s'abouchèrent avec ces petits producteurs pour profiter de la situation : le contrat étant signé, les plantations européennes devraient restreindre leur production, les fabriques européennes seraient liées, les prix monteraient et les fabriques non liées en profiteraient. En outre, ces fabriques dissidentes pourraient se procurer encore de l'écorce provenant des réserves de plantations déloyales. Des difficultés de même nature se sont d'ailleurs produites pour d'autres matières premières soumises à la restriction par suite de la surproduction ; je cite par exemple le caoutchouc ; on craignait d'abord que ces dissidences fissent manquer toute l'affaire, puisque l'unanimité semblait être une condition sine qua non de l'efficacité de la convention. Malgré tout le contrat fut signé, le Kina-Bureau prit en main toute cette organisation et les résultats furent finalement satisfaisants, à tel point que plusieurs de ceux qui, au début, étaient restés à l'écart, comprirent bientôt que la solidarité dans ce domaine comme dans d'autres porterait des fruits dont tous profiteraient et ils se rallièrent à la cause commune ; si bien que, pratiquement, toutes les fabriques européennes et toutes les plantations de Java et de Sumatra sont signataires du contrat. La petite quantité d'écorce fournie par les plantations indigènes et la production de quinine des fabriques japonaises étaient insignifiantes et ne pouvaient exercer une influence sur la bonne entente qui avait présidé à l'accord et provoqué l'assainissement du marché dans l'intérêt des producteurs de matière première, des fabricants de quinine et des consommateurs, les malades qui ne peuvent se passer du remède qui peut les sauver.

Que se passe-t-il depuis quelques années ? Nous n'en savons rien. Sans doute cette organisation, réalisée avec tant de peine, a-t-elle été bouleversée par suite des événements ; mais il faut espérer que, dès la fin de la guerre, tout rentrera dans l'ordre et que les mesures qui se sont montrées efficaces reprendront force de loi.
